



*Mission Permanente de la République du Mali
auprès des Nations Unies*

111 EAST 69th STREET, NEW YORK, N.Y. 10021

N°02 **389** MPM/IOM/aha

La Mission permanente de la République du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat général des Nations Unies (Bureau des Affaires juridiques - Division de la Codification) et se référant à la lettre du 22 novembre 2002 de celui-ci relative aux renseignements complémentaires concernant la candidature de Mme Fatoumata Diarra à un poste de juge à la Cour pénale internationale, a l'honneur de porter à sa connaissance ce qui suit :

La candidature de Madame Diarra Fatoumata Dembélé à un poste de juge à la Cour pénale internationale est présentée au titre de la liste A. Le choix a été opéré selon la procédure de présentation de candidatures aux plus hautes fonctions judiciaires au Mali.

Aux termes de la Loi n° 96-071/AN-RM du 16 décembre 1996 fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour suprême et la procédure suivie devant elle (article 6 alinéa 2), les membres de la Cour suprême, magistrats de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif sont nommés parmi les magistrats de grade exceptionnel. Dans le cas d'espèce, il ne s'agissait pas de nomination classique, mais plutôt de choix de candidat à un poste électif au nom du Mali.

Même si traditionnellement ce choix ne pouvait faire l'objet d'un décret pris en Conseil des Ministres ou par le Président de la République, il n'en demeure pas moins constant que pour être retenue, la candidature de Madame Diarra Fatoumata Dembélé a fait l'objet de larges consultations entre le Ministre de la Justice, son autorité de tutelle, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Président de la République, Président du Conseil supérieur de la Magistrature.

**Secrétariat général des Nations Unies
(Bureau des Affaires juridiques
Division de la Codification)
Fax: 963 1963**

Attention : Monsieur Vaclav Mikulka

New York

DEC 24 2002
02-00022

C'est donc à la suite d'un consensus total autour de cette candidature que les plus hautes autorités de la République du Mali ont été amenées à inviter le Ministre en charge des Affaires étrangères à la présenter au nom de l'Etat du Mali.

Avant son élection par l'Assemblée générale au poste de juge ad litem au Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie, Mme Diarra était Directrice nationale de l'administration de la justice du Mali.

La Mission permanente de la République du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat général des Nations Unies (Bureau des Affaires juridiques - Division de la Codification) les assurances de sa haute considération.

